

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
2 — 12 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 15 — —	Omnibus-Mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Il y aurait certes de l'injustice à ne pas reconnaître que le peuple espagnol, que la population de Madrid surtout, mettent une grande dose de philosophie au service des événements actuels.

Une lettre adressée de Madrid à l'agence Havas signale cette disposition morale. « Le peuple madrilène, dit l'auteur de cette lettre, — et ce n'est pas l'un des phénomènes les moins curieux de la révolution espagnole, — semble n'avoir aucune idée arrêtée au sujet de l'avenir. Il parle de tout sans marquer de préférence et discute toutes les combinaisons sans en adopter aucune. République, carlisme, unité ibérique, royauté du prince Alfred d'Angleterre ou du père du roi de Portugal, on dirait que cela lui est indifférent ou ne le regarde pas. »

Ce peu de souci de ses destinées politiques aidera sans doute la nation espagnole à parvenir sans secousses et sans guerre civile à la réunion des Cortès constituantes, qui décideront souverainement du sort de la péninsule.

Quant aux chefs de l'armée et du mouvement, ils paraissent décidément déterminés, jusqu'à ce jour, à comprimer l'essor de leurs vues personnelles jusqu'au moment décisif où la nation sera appelée à se prononcer.

On mande de Madrid, le 7 octobre, 9 h. du soir :

Le général Prim est arrivé à deux heures. Impossible d'exprimer l'enthousiasme frénétique

de la population. La foule était immense. Jamais rien de pareil ne s'était vu nulle part. Toute la ville était debout. Des députations étaient venues de tous les côtés. L'armée, la marine, la garde nationale, les corporations escortaient le général. Quatre heures n'ont pas suffi pour traverser la ville. La circulation était devenue impossible. Il y a eu des hommes et des femmes écrasés par la foule devant l'hôtel de Prim et à la Puerta del Sol.

Des députations française, italienne et suisse faisaient partie du cortège, que précédaient et suivaient plusieurs orchestres.

Le général Prim a parlé au peuple du haut du balcon du ministère de l'intérieur. Il a déclaré qu'il y avait union intime entre lui et le maréchal Serrano. « Il faut, a-t-il dit, conserver l'union entre tous les libéraux, entre le peuple et l'armée. » Il a rappelé que la victoire de la révolution était due à la marine, au maréchal Serrano et autres généraux exilés. En terminant, le général Prim a donné l'accolade à Serrano en criant : *A bas les Bourbons !*

Ces mots ont excité d'unanimes applaudissements.

Ce soir, les illuminations sont splendides.

L'amiral Topete est arrivé à Madrid.

L'infant don Juan de Bourbon vient d'abdiquer ses droits à la couronne d'Espagne en faveur de son fils l'infant don Carlos, petit-fils du comte de Montémoulin et arrière-petit-fils du frère de Ferdinand VII.

Le *Pabellon nacional* et la *Correspondencia* signalent différents décrets qu'aurait rendus

ces jours-ci la junte provisoire révolutionnaire, et qui seraient relatifs à l'établissement de la liberté religieuse, à l'expulsion des jésuites, à l'abrogation de toutes les grâces accordées depuis le 1^{er} juillet 1866 jusqu'au 30 septembre dernier, et à la suppression de l'octroi.

Le *Mémorial diplomatique* publie deux démentis qui ne sont pas sans importance.

Un télégramme qu'il reçoit de Rome s'inscrit en faux contre la nouvelle que le souverain pontife aurait adressé à la reine d'Espagne une lettre pour l'encourager à résister de toutes ses forces aux efforts de la révolution.

Quant au bruit que le gouvernement anglais serait intervenu activement à Madrid, depuis la chute de la reine Isabelle, en faveur d'une candidature princière, le *Mémorial diplomatique* se dit en mesure d'affirmer que, dès les premiers jours de la révolution d'Espagne, sir J. Crampton, ministre d'Angleterre, aurait reçu de lord Stanley des instructions l'invitant, sans détour, à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires espagnoles.

La *Correspondance provinciale*, de Berlin, consacre aux affaires d'Espagne un article dont le télégraphe nous apporte le résumé en ces termes :

Le gouvernement de la Confédération du Nord doit suivre le cours des événements d'un œil désintéressé, et avec le ferme propos de respecter les décisions que pourra prendre le peuple espagnol sur ses destinées dans la plénitude de son indépendance, absolument

comme le peuple allemand prétend qu'on agisse à son égard.

Le gouvernement de l'Allemagne du Nord a lieu de croire que les autres gouvernements se placeront au même point de vue, et des complications qui peuvent surgir en Espagne, il n'y a pas à craindre que la situation générale de l'Europe en soit troublée.

Tandis que les résistances du clergé de Bohême, aux nouvelles lois confessionnelles de l'empire autrichien, ajoutent un élément de plus aux agitations de ce pays, il est agréable de constater que le clergé catholique de Hongrie fait preuve d'un sentiment de patriotisme et de légalité bien autrement éclairé.

L'*Indépendance belge* nous apprend que le primat du royaume, le vénérable archevêque de Gran, a pris l'initiative de demander l'admission de membres laïques dans les conseils d'administration des églises et fondations.

Voici, d'après un télégramme de Vienne que nous transmet la *Correspondance du Nord-Est*, comment serait définitivement dépecée la Pologne russe : les gouvernements situés sur la rive droite de la Vistule seraient réunis, celui de Suwalki à Kowno, celui de Siedlce à Grodno et celui de Lublin à la Volhynie. La partie du royaume située sur la rive gauche formerait, avec Varsovie, un seul gouvernement ayant un simple gouverneur pour chef.

Cette combinaison aurait été arrêtée à Varsovie, dans un conseil de ministres présidé par Alexandre II.

Des lettres adressées de Stockholm à l'*Époque* informent ce journal que la péninsule

FEUILLETON.

11

JEANNE DE BEAUCE.

Par M. FRANCIS TESSON.

(Suite.)

XXIII.

Tandis que Jeanne de Beauce goûtait, dans le bois à Maclou, un sommeil réparateur, son départ faisait sensation à Tillay.

Les aotérons de la Caillauderie, rassemblés dans la cour de la ferme, l'avaient longtemps attendue avant de se rendre aux champs. Jeanne, si ponctuelle d'ordinaire, n'arrivait pas. On s'impatientait.

— Partez devant, leur dit Julien Caillaud qui avait ses raisons pour se ménager un tête-à-tête avec la Beauveronne : Jeanne se sera endormie : je l'éveillerai en passant ; nous vous rejoindrons.

Les aotérons obéirent.

Le fils Caillaud traversa Tillay par la rue du bourg ; mais, comme la veille, il sentait son cœur se serrer à mesure qu'il approchait.

Il vit de loin un rassemblement formé devant la de-

meure de la folle ; le jeune homme, redoutant quelque malheur, doubla le pas.

Les commères du pays discutaient à haute voix.

A l'arrivée de Julien, tout bruit cessa.

— Vous venez chercher votre javeuse, notre maître ? demanda l'une d'elles.

— Oui, mère Magloire.

— Trop tard, mon gars, elle est partie.

— Comment, partie ?

— Eh ! oui, interrompit la paysanne qui avait pris en nourrice le petit Maraïs et qui soignait la folle ; la Jeannette a eu besoin de faire un voyage de quelques jours. Qu'y a-t-il d'étonnant à cela, et pourquoi clabauder si fort à propos de rien ?

— Clabauder ! clabauder ! grommela la mère Magloire.

— Est-ce qu'on ne peut pas vaquer à ses affaires maintenant ? répliqua la nourrice d'un ton aigre.

— Allons donc ! reprit la mère Magloire en haussant les épaules ; à votre âge, la Catherine, vous vous laissez encore bernier par les beaux mensonges d'une enjôleuse ! Croyez-moi, ma chère, la Jeanne est partie et pour longtemps.

Julien sentit une sueur froide couler sur ses tempes.

— Qui vous fait croire ?... demanda-t-il.

— Bah ! bah ! reprit la mère Magloire, mauvais

sang ne pouvait mentir. Les bohémiens, chacun sait ça, mourraient plutôt que de rester en place. La Jeanne est certainement une fille de bohémiens, je l'ai toujours dit. Avec l'âge, le besoin de voir du pays lui est venu, et, plantant là sa mère adoptive, ses frères de lait et ses amis, elle est partie, sans rien dire, un beau matin ; est-ce assez clair, cela ?

— Oui, c'est clair, reprit une grande fille de dix-sept ans, longue, maigre, rousse et débanchée. Elle faisait pas mal sa fière, cette vagabonde ; notre société aura déçu à mademoiselle ; elle espère sans doute, comme tant d'autres, trouver fortune en ville. Bon voyage. Ce n'est pas moi qui la regretterai.

— Mais s'il en est ainsi, fit la nourrice dont la confiance s'ébranlait ; qu'est-ce que je vais devenir, moi, avec un mioche et une folle sur les bras ?

— Dame ! vous attendrez que la Jeanne revienne, dit en ricanant la mère Magloire.

— Voilà ce que c'est que d'aimer trop les gens, ajoute la grande fille rousse ; il vous en revient toujours quelque chose.

La discussion alla son train. Chacune disait son mot ; chacune interprétait à sa façon le départ de la jeune fille ; mais personne, excepté Julien, n'en soupçonnait le vrai motif.

Le fils Caillaud cependant entra dans la chaumière.

Le désordre qui y régnait lui démontra jusqu'à l'évidence que les commères ne disaient que trop vrai.

Jeanne était partie. Mais où, mais pour combien de temps ?

La folle ne savait rien, et le jeune homme, malgré ses recherches, ne trouva aucun indice qui pût jeter quelque lueur dans son esprit.

Elle était partie.

Elle savait donc la réponse du maître Caillaud. Mais qui avait pu l'instruire si bien et si vite ?

Julien s'esquiva de la chaumière, prit le sentier des blés et courut à la Caillauderie.

Il était si pâle, si effaré, si défait en arrivant, que le maître Caillaud, qui montait en carriole, s'arrêta, la jambe droite sur le marche-pied.

— Qu'est-il donc arrivé, mon gars ? demanda-t-il d'une voix inquiète.

— Elle est partie.

— Qui ?

— Elle, Jeanne. C'est votre ouvrage aussi, mon père. Vous vouliez la chasser. Elle a pris les devants. Ah ! vous avez bien travaillé hier soir, vous devez être content.

— Voyons, Julien, calme-toi.

— Me calmer, reprit le jeune homme avec un rire amer, mais vous ne m'avez donc pas compris : elle est

scandinave se serait fortement émue de l'intention de la Russie d'établir un port dans la Norvège septentrionale, et que le cabinet suédois aurait repoussé avec énergie la prétention du gouvernement russe.

Le Times a parlé de l'éventualité d'une intervention armée de l'Angleterre dans l'Afghanistan. La Liberté rappelle, à ce sujet, que le gouvernement russe a fait récemment revenir en toute hâte, à Saint-Petersbourg, le général Kauffmann, commandant militaire du Turkestan, dans le but, suppose-t-elle, de s'entendre avec lui en cas d'attaque directe ou indirecte des Anglais par la frontière sud de ses possessions dans ces contrées.

L'Asie centrale serait-elle menacée d'être, dans un délai plus ou moins rapproché, le théâtre d'une collision entre ces deux puissances ?

Pour les articles non signés : P. Gobert.

Courrier de Paris.

Correspondance spéciale de l'Echo saumurois.

WALEWSKI.

Au moment où la tombe vient de se fermer sur M. Walewski, je crois devoir, en correspondant sincère, vous faire part de l'impression produite par cette mort.

M. Walewski passait pour le représentant, l'inspirateur même des idées libérales dans le conseil privé de l'Empereur. Rompu aux affaires dès sa première jeunesse, d'une capacité hors ligne, d'un esprit charmant et du caractère le plus sympathique, à toutes ces qualités il ajoutait le mérite rare d'une franchise à toute épreuve et de conseils les plus désintéressés. Sa Majesté faisait de M. Walewski un cas extrême et tout particulier ; et, tout en ne suivant pas toujours les avis de cette âme dévouée, l'Empereur l'avait placée haut dans son esprit comme dans son cœur.

La fameuse lettre du 19 janvier était le fruit des inspirations de Walewski, et, c'est pour n'en avoir vu suivre par M. Rouher que la lettre et non l'esprit, que Walewski crut devoir quitter le fauteuil de la présidence du Corps-Législatif. Abnégation rare, qui impressionna vivement l'Empereur et l'opinion publique à cette époque.

Walewski allait recevoir, dit-on, à son retour de Bavière où il avait été envoyé en mission spéciale, une récompense flatteuse de ses efforts heureux et de sa haute franchise par l'autorisation de créer un nouveau ministère dans le sens de son libéralisme, et où lui était dévolu le portefeuille des affaires étrangères. Sa mort précipitée permettra à M. Rouher un démenti catégorique auquel ne croiront que les simples. Mais l'opinion publique est là pour relever ce démenti ; et, quand elle s'afflige hau-

tement de la perte de l'homme dévoué, quand elle tremble même à la pensée de l'absence dans les conseils des deux hommes, de Morny et Walewski, auxquels leurs adversaires eux-mêmes ne sauraient refuser la grandeur des idées et du dévouement, c'est qu'on a peur de ce vide autour de l'Empereur.

Et croyez que je ne suis qu'un écho affaibli de ce que j'entends depuis tantôt huit jours. *Et nunc intelligite ! erudimini, reges !*

PAUL.

Nouvelles Diverses.

— Dans les journées des 2, 3 et 4 octobre, des orages d'une violence effrayante ont ravagé une grande partie du département des Basses-Alpes. Tous les torrents grossis par des crues exceptionnelles ont occasionné aux routes départementales, aux chemins vicinaux et aux propriétés particulières des dommages considérables.

A la nouvelle de ces désastres, l'Empereur a envoyé au préfet des Basses-Alpes une somme de 5,000 fr. pour être distribuée aux victimes des inondations.

— Sur les bords du Rhin, à Kehl, une fête de tireurs badois, allemands et strasbourgeois a eu lieu sans allusions politiques irritantes. Une franche cordialité a régné pendant toute la durée des fêtes, et le Courrier du Bas-Rhin nous apprend qu'Allemands et Français ont bu à la paix et à la fraternité des peuples.

— Dans son numéro du 7, l'Ibéria dit que c'est à la maison de M^{me} la comtesse de Montijo, mère de l'Impératrice, qu'a paru l'un des premiers drapeaux de la révolution arborés à Madrid. L'explication en est bien simple. La comtesse de Montijo habite la campagne et la junte révolutionnaire, ayant pris sa maison pour quartier-général, y a placé en même temps son drapeau.

— La reine Marie-Christine, dont on a signalé le passage à Bordeaux, est arrivée à Paris.

— On annonce la mort de M^{me} la comtesse Foy, veuve de l'illustre général de ce nom, député sous la Restauration : elle était âgée de soixante-dix-sept ans.

— Le Journal d'Ille-et-Vilaine signale en ces termes les circonstances et les suites déplorables d'un grave sinistre qui vient d'affliger la population de Rennes :

« Un incendie, dont les conséquences ont été très-graves, mais qui eût pu causer encore plus de désastres, a éclaté samedi dernier à Rennes.

« Vers cinq heures moins un quart du soir, des passants aperçurent de la fumée sortant par un soupirail d'une cave de la maison portant le n° 5 de la rue de Nemours. En même temps, une odeur caractéristique de l'essence

minérale se répandait dans la rue. Un grand malheur était donc à craindre, car on sait les dangers auxquels expose l'inflammation de l'huile de pétrole, de la luciline et autres hydrocarbures.

« Voici dans quelles circonstances l'incendie a pris naissance, dit-on : Le jeune Templé, apprenti chez M. Pinson, ferblantier-lampiste, était descendu dans une cave avec une lampe pour y prendre à une dame-jeanne en verre une certaine quantité de luciline, au moyen d'une pompe. Une goutte de liquide ayant jailli sur la lampe suffit pour allumer le feu. Aux cris poussés par cet enfant, un ouvrier qui travaille au même atelier chercha à arrêter les progrès des flammes. Le péril était imminent, car à côté de la dame-jeanne se trouvaient trois barils en zinc pleins de luciline, et les flammes s'élevaient jusqu'au plancher supérieur. Ces efforts furent impuissants, et cet ouvrier, nommé Blanchet, fut brûlé au bras droit.

« L'alarme avait été donnée. Des pompes et des sapeurs-pompiers arrivèrent bientôt, et les secours furent organisés. Du fumier, jeté en abondance dans la cave par le soupirail et par l'allée souterraine qui y conduit ne put arrêter les progrès du feu. M. Boulet, lieutenant des pompiers, averti l'un des premiers, se revêtit du scaphandre, qui permet d'affronter plus aisément l'action des flammes, et descendit.

« Un instant après, une forte détonation se produisit. Un des fûts de luciline avait éclaté. L'effort de l'explosion ferma aussitôt la porte de la cave, et M. Boulet aurait couru le plus grand danger si l'adjudant Laumainier et le sapeur-pompier Coutard ne lui eussent aidé, non sans être atteints eux-mêmes par le feu, à sortir de ce lieu incandescent et plein d'une fumée intense ; mais il avait les deux mains fortement brûlées. Pendant ce temps, une pompe manœuvrait et répandait de l'eau en quantité malheureusement insuffisante, ainsi que celle qui agissait dans la cour, sur le foyer de l'incendie.

« Ce premier accident n'était pas de nature à décourager nos braves pompiers. Plusieurs descendirent dans la cave avec d'autres personnes. Pendant ce temps, des chaînes s'étaient organisées, et beaucoup de gens qui paraissaient d'abord croire le sinistre insignifiant s'empressèrent de les servir. Malheureusement, une seconde explosion, bien plus formidable que la première, survint tout à coup. Qui pourrait dire ce qui se passa en ce moment dans ce lieu sombre, rempli d'hommes dévoués, au milieu d'une inondation de flammes ? Nous renonçons à décrire cet horrible tableau. Tous ces braves gens furent renversés par l'effort de la matière inflammable, et nous avons la douleur d'enregistrer de nouveaux et nombreux blessés. Les explosions de l'huile minérale pardonnent rarement.

« On nous dit qu'en cet instant terrible,

M. Bertrand, clairon de la compagnie, qui avait été d'abord épargné par le feu, s'est précipité ensuite à quatre reprises différentes dans la cave et a réussi à en retirer quatre personnes, parmi lesquelles M. le capitaine Ramet et M. l'adjudant Blondeau ; toutes ces personnes étaient grièvement brûlées au visage, aux mains et au côté droit.

« Mais l'incendie devait bientôt céder aux efforts de ceux qui l'attaquaient avec le courage le plus énergique.

« Les sapeurs-pompiers, ayant à leur tête MM. Lecourant, capitaine en 2^e, et Nugue, lieutenant, en triomphèrent enfin, sans que d'autres malheurs fussent à déplorer. M. Lecourant avait reçu au front une légère brûlure lors de la seconde explosion.

« Quand l'incendie fut éteint, il était six heures et quelques minutes. »

— On lit dans le Journal de Chartres :

Un accident peut-être sans exemple a causé, vendredi dernier, la mort d'une petite fille âgée d'un an, appartenant au sieur Pasques, maçon, au hameau de Saint-Martin-du-Peau, commune de Bonneval. Pendant une courte absence de sa mère, cette enfant est tombée en dehors de son berceau, auquel elle s'est trouvée suspendue par le cou à un cordon retenant un hochet. La strangulation était malheureusement complète lorsque la pauvre femme a eu connaissance de cet événement imprévu.

— M. Haguenier, à Neuilly-Plaisance, a cueilli récemment dans son jardin une poire pesant 1060 grammes, et mesurant 40 centimètres de circonférence. C'est un vrai monstre en son genre.

— Un statisticien qui s'occupe de la fortune publique, a calculé que l'encaisse actuelle de la Banque de France, estimée, en chiffres ronds, à 1 milliard 200 millions de francs, n'égale guère que le tiers de la fortune du duc de Manchester, qui jouit de 150 millions de revenu, un peu plus de 17,000 fr. par heure, et près de 500 fr. par minute. D'après une appréciation que nous avons sous les yeux sur le genre de vie et sur la manière d'être de cet opulent personnage, personne ne redoute la mort autant que lui. A la moindre indisposition qu'il éprouve, il cache la clé de son coffre-fort, comme s'il devait la prendre pour l'emporter dans l'autre monde.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE 1868, pour les questions importantes et celles intéressant le plus particulièrement l'arrondissement de Saumur.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

« Il nous reste, messieurs, à vous entre-

partie ! Elle a quitté Tillay ; elle a foi ; elle est morte, peut-être.

Il pleura.

— Si elle est morte, gronda-t-il d'une voix sourde, j'irai bientôt la rejoindre à mon tour.

Le maître Caillaud quitta la carriole, et prenant son fils par la main :

— Il ne faut pas exagérer le mal, fit-il doucement : la Jeannette n'est point morte. En fille avisée, elle a compris que son mariage avec toi était impossible et qu'il valait mieux céder que de soutenir une lutte inutile... Ses mesures étaient prises d'avance, crois-moi ; et je gage que, en sous-main, elle avait retenu une autre place pour le cas probable où je ne consentirais pas à l'appeler Mme Caillaud. Ne t'appitoye donc pas trop sur son sort.

Julien ne répondit que par des sanglots désespérés.

— Je m'informerai de ce qu'elle est devenue, reprit le maître Caillaud ; je te le promets. Je fais justement aujourd'hui une tournée dans les environs. Il est possible que je la rencontre en route et que, dès ce soir, je l'apporte de ses nouvelles.

Le fermier fit valoir, pour calmer la douleur de son fils, toutes les raisons que lui suggéra sa tendresse paternelle.

Puis, quand il eut l'air convaincu, quand il l'eut

embrassé à plusieurs reprises, il monta dans sa carriole et partit.

— Ces jeunes gens, murmurait le bonhomme afin de se rassurer lui-même, ça jette feu et flammes à la moindre contrariété. Heureusement que leur désespoir dure peu, c'est comme la paille ; ça flambe et ça s'éteint en un clin-d'œil. Je ne donne pas huit jours à Julien, qui est un garçon de sens, pour oublier cette bohémienne. Son départ l'y aidera. Il ne pouvait venir plus à propos.

XXIV.

Quand Jeanne s'éveilla, le jour baissait, et l'ombre commençait à descendre sur le bois à Maclou.

La Beauceronne sentit comme un cercle de feu qui lui serrait le front au point de le faire éclater : son haleine brûlante sortait de sa gorge en sifflant. Des frissons convulsifs lui passaient par tout le corps.

Elle voulut se lever.

Une lassitude extrême lui clouait bras et jambes.

Le sang bourdonnait autour de ses tempes, et les objets environnants lui semblaient danser quelque sabbat fantastique.

Comme elle cherchait à rassembler ses idées, des voix se firent entendre à quelques pas d'elle.

Elle resta immobile et prêta l'oreille.

Les voix étaient rauques, avec des intonations sourdes et sinistres, et semblaient sortir du trou plein d'herbes que Maclou nommait sa mare.

On disait :

— Es-tu sûr qu'il reviendra seul ?

— J'en suis sûr.

— S'il était accompagné, ça changerait diamétralement les choses.

— Allons donc, clampin, il reviendra seul dans sa carriole ; et d'ailleurs à trois bons lurons que nous sommes, on ne ferait qu'une bouchée d'autant de fermiers poltrons qui ne s'attendent à rien.

— Et tu dis, Beau-François, qu'il aura de l'argent ?

— Et fièrement encore : mille écus qu'il a touchés tantôt, chez son notaire, à Voves !

— Hum ! c'est une somme, mille écus !

— Ils sont à nous.

— Pas encore.

— Ils sont à nous, si vous ne reculez pas au dernier moment comme des lâches.

— Nous ne reculerons pas !

— A la bonne heure.

— Mais si, par aventure, il prenait ce soir une autre route ?

— Impossible, celle-ci est la plus directe ; et c'est toujours par ici que passent les cultivateurs de Germin-

gnonville et de Tillay lorsqu'ils reviennent de Voves.

— Et tu dis, Beau-François qu'il partira de l'auberge...

— A la nuit noire.

— Nous avons encore une bonne heure devant nous.

— Pour le moins.

— Vrai ; tu es mieux renseigné que la meilleure police. D'où apprends-tu donc toutes ces choses, Beau-François ?

— C'est mon secret.

Il se fit un silence de quelques minutes :

— Vous savez, les vêtés, reprit la voix de celui qu'on appelait le Beau-François, que nous jouons le grand jeu ce soir : pas de fainéantise : aux gourdins d'abord ; aux couteaux ensuite. C'est un fameux gibier, mais c'est aussi un mâtin de taille à se défendre que le maître Caillaud. A la guerre comme à la guerre ; pas de fausse pitié ; ça coûte trop cher.

— Nous sommes prêts, répondirent les deux autres. Mille écus ne se trouvent pas tous les jours sous le pas d'un cheval.

— Ou sous la lame d'un couteau, ricana le Beau-François.

Ils se turent de nouveau.

Jeanne, pâle comme une morte, et tapie dans son lit d'herbes hautes, ne perdait pas un mot de cette

dir d'une dernière et importante affaire qui se présente avec un caractère tout particulier.

Vous avez vu, par le rapport de M. le préfet et les publications qui vous ont été distribuées, qu'une compagnie était en voie de se former dans le but de construire un chemin de fer de Poitiers à Saumur, dans les conditions de la loi de 1865, c'est-à-dire comme chemin de fer départemental.

La ligne partirait de Poitiers en se dirigeant par Loudun sur Saumur, où elle aurait une gare placée sur la rive droite du Thouet, afin d'éviter un nouveau pont sur la Loire. Le raccordement de la nouvelle gare avec la gare du chemin d'Orléans se ferait avec la ville de Saumur à peu près comme la communication des deux gares de Nantes. Le Conseil municipal de Saumur, consulté sur cette combinaison, n'a pas élevé d'objections.

Le capital nécessaire à la construction de ce chemin de fer, y compris la traverse de Saumur, s'élèverait à 12 millions.

Il serait formé de la manière suivante :

Subventions de l'Etat, des départements et des communes.....	4,500,000 fr.
Capital souscrit en obligations par l'entrepreneur.....	5,355,000
Capital actions.....	2,000,600
Complément d'obligations à émettre.....	2,167,000
» Somme égale :	12,000,000 fr.

La subvention que la compagnie demande aux deux départements et aux communes est d'un million :

- 500,000 fr. pour la Vienne ;
 - 190,000 fr. pour Maine-et-Loire,
 - Et environ 310,000 fr. pour les communes.
- Ce million demandé forme à peu près une subvention de 11,500 fr. par kilomètre, sur laquelle on vous demande de contribuer pour 8,000 fr., et la longueur du chemin devant être dans le département de Maine-et-Loire de 21 kilomètres, votre subvention devrait s'élever à la somme de 190,000 fr.

Votre commission a entendu M. Galland, directeur de la compagnie, qui lui a exposé de vive voix ses différentes combinaisons ; elles nous ont paru sérieuses.

Ainsi donc, au moyen d'une somme de 190,000 fr. le département, sans que sa responsabilité fût autrement engagée, verrait s'établir une nouvelle communication vers un département voisin et rendrait à un de ses arrondissements la vie qui paraît vouloir l'abandonner.

Votre commission, messieurs, a été nécessairement frappée d'une combinaison aussi simple et aussi avantageuse pour le département. Il lui a semblé qu'il y avait dans la formation de cette compagnie un fait considérable pour l'avenir de nos chemins de fer départementaux.

Au point de vue général, le fait est impor-

tant. Les grandes compagnies plient, malgré leur force, sous le fardeau qui leur est imposé, et on n'obtiendra leur concours que très-difficilement d'ici un grand nombre d'années. Si de petites compagnies dirigées avec ordre, économie et intelligence, pouvaient se fonder pour la prompt exécution des chemins de fer locaux, les départements y trouveraient un avantage immense.

Au point de vue du département de Maine-et-Loire, nous avons tout intérêt à favoriser la réussite de cette compagnie. Nous allons faire les études d'un chemin de fer de Cholet à Saumur. Si la ligne de Saumur à Poitiers se construit, la traverse de Saumur sera faite, et nous serons exonérés d'une dépense assez considérable. Dès ce moment, le tracé du chemin de fer de Poitiers à Saumur est étudié dans la prévision d'un raccordement avec la ligne de Saumur à Cholet. Nous devons ajouter que les études de cette ligne sont faites, et que la compagnie se propose de l'exécuter dans l'espace de trois ans et demi.

Votre commission, messieurs, a pensé qu'il serait regrettable de repousser des ouvertures aussi avantageuses, et elle vient, à l'unanimité, vous proposer d'autoriser M. le préfet à négocier avec la compagnie Galland, et après examen de sa constitution et de sa solidité, à traiter avec elle sur les bases indiquées, c'est-à-dire à lui accorder une subvention départementale de 8,000 fr. par kilomètre, en y mettant cette condition que le reste de la contribution restera à la charge des communes intéressées. Le traité qui interviendra entre le département et la compagnie vous sera nécessairement soumis, et le moment viendra alors d'entrer avec opportunité dans les détails d'une affaire qui est encore un peu à l'état de formation.

Nous devons néanmoins ajouter que le département aura de grandes facilités pour payer la somme de 190,000 fr. qui lui est demandée. La compagnie acceptera des annuités comprenant l'intérêt et le remboursement du capital. Si vous adoptez le terme de trente ans, vous avez à inscrire environ 12,000 fr. à votre budget. Si, au contraire, vous voulez rembourser plus tôt, en vingt années par exemple, ce sera une somme de 15,000 fr. que vous aurez à payer chaque année. Du reste, lorsque le moment sera venu, votre première commission saura bien trouver le mode de paiement le moins onéreux pour nos finances départementales. »

Après la lecture de cet intéressant rapport, la discussion s'ouvre sur les différentes questions qu'il indique.

Les conclusions de la commission sont ensuite mises aux voix, et le Conseil prend les résolutions suivantes :

1° Il témoigne sa reconnaissance au gouvernement pour les deux voies concédées en vue de donner satisfaction aux intérêts du nord-

ouest du département, relativement à la ligne de Laval à Angers ; il prie M. le ministre d'adopter, parmi les différents tracés que lui soumettra la Compagnie de l'Ouest, celui qui, passant à ou près Segré, pour aboutir à Angers aux prairies Saint-Serge, donnera la plus large satisfaction possible aux intérêts industriels et agricoles de l'arrondissement de Segré.

Il inscrit au budget rectificatif de 1868 une somme de 5,000 fr., et au budget de 1869, sous-chapitre 5, article 6, une somme de 9,000 francs pour les études : 1° d'un chemin de fer partant de Trélazé, sur le chemin d'Orléans et se dirigeant vers le Lude par ou près Corné, Mazé, Beaufort et Baugé ; 2° d'une autre ligne allant de Cholet à Saumur, en passant par ou près Doué et Vihiers.

Il autorise M. le préfet à traiter avec la Compagnie Galland, suivant les bases indiquées dans le rapport de la commission, pour la participation du département de Maine-et-Loire à l'exécution d'un chemin de fer de Saumur à Poitiers ; ce traité ne devant être d'ailleurs définitif qu'après avoir été soumis à l'approbation du Conseil général.

Un membre présente, au nom de la quatrième commission, les observations suivantes sur une communication de M. l'abbé Choyer, relatives à l'ancien Hôtel-Dieu d'Angers.

« Messieurs, à l'appui de plusieurs brochures qui témoignent de l'amour et de l'ardeur pour les arts, M. l'abbé Choyer demande au Conseil général de vouloir bien émettre le vœu que la ville d'Angers, dans les grands travaux dont elle dote un quartier jusqu'à présent déshérité conserve réunis (formant un tout) les bâtiments de l'aumônerie de Henri II (l'ancien Hôtel-Dieu).

Plusieurs membres de la quatrième commission se sont rendus sur les lieux, ils ont vu les travaux que l'administration d'Angers fait exécuter et qui rend la vie à cette partie de la ville. Ils ont visité les trésors d'architecture et de souvenirs de l'ancien hôpital Saint-Jean, et sans entrer dans les détails de cette touchante institution et de tous les bienfaits qu'elle a répandus pendant si longtemps sur notre pays, votre quatrième commission, à l'unanimité, vous prie d'émettre, auprès de l'administration de la ville d'Angers, le vœu le plus vif de voir retirer des greniers Saint-Jean l'industrie qui s'y est établie, de voir aussi conserver à ces chefs-d'œuvre de l'art cette unité qui réserve l'avenir et permettra, espérons-le du moins, la consécration de l'esprit de l'arrêt du parlement, célèbre dans l'histoire angevine, et qui déclarait que le temps ne peut apporter aucune altération aux fondations faites des hôpitaux, parce que ce qui a été une fois donné à Dieu pour ses pauvres ne peut plus être employé à un autre usage. »

Les conclusions de la commission sont adoptées par le Conseil général.

Le Conseil entend ensuite la lecture des vœux formés par les conseils d'arrondissement qui n'ont pas trouvé place dans les rapports spéciaux :

Le rapporteur auquel a été confié le cahier du conseil d'arrondissement d'Angers, propose d'appuyer la demande formée par ce conseil pour l'établissement d'une poudrière, éloignée des habitations, dans laquelle seraient transférées les poudres actuellement déposées au château d'Angers. Cette proposition est adoptée à la majorité des voix, et le Conseil exprime également le vœu qu'une mesure semblable soit prise pour les poudres déposées au château de Saumur.

Aucune affaire ne restant à examiner, la clôture de la session de 1868 est prononcée et le Conseil général se sépare après avoir voté des remerciements au président et au secrétaire.

Les amateurs de châtaignes et de marrons peuvent se réjouir. Dans le Nivernais, qui est la terre par excellence de ces fruits, et d'où viennent les marrons connus et répandus partout sous le nom de *marrons de Lyon*, la récolte sera très-abondante. Grâce à des pluies bienfaisantes, les fruits, qui ne grossissaient pas, sont aujourd'hui développés, surtout avec une température chaude qui vient aider leur maturité. La qualité est saine et fine.

Partout les châtaignes sont très-belles et très-abondantes. Malgré cela, elles se sont vendues, en moyenne, 2 fr. 25 c. le demi-décalitre sur le dernier marché de Largentière. Les nombreux expéditeurs qui les achètent nous valent ces avantages pour le récoltant, qui avait tant souffert en 1867.

Au dernier marché de Brives, les châtaignes se vendaient 5 fr. 80 l'hectolitre ; à Tulle, elles se cèdent en ce moment à 2 fr. 50 l'hectolitre. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 8 octobre. — Le capitaine général de Cuba a répondu à Serrano que le télégramme annonçant la révolution ne suffit pas pour satisfaire tous et révolutionner l'île. Comme chef d'une colonie placée dans des circonstances spéciales, et dépositaire d'une partie intégrante du territoire espagnol, il comprend son devoir dans ce moment suprême et accomplira ce devoir avec l'abnégation et le patriotisme que les circonstances exigent.

M. Olozaga ne viendra pas faire partie du gouvernement provisoire.

Les troupes ont défilé devant le palais du Congrès.

Ce soir, grande manifestation en faveur de la liberté et de l'égalité des cultes. Une bande nombreuse a parcouru Madrid, avec une musique et précédée d'un transparent éclairé, portant cette inscription : « A bas le concordat, à bas les tyrans de Rome ! vive Rome libre ! »

Le ministère est formé et ainsi composé :

MM. le maréchal Serrano, président du conseil ; le général Prim, guerre ; l'amiral Topete, marine ; Figuerola, finances ; Lorenzana, affaires étrangères ; Romero Ortiz, justice ; Sagasta, intérieur ; Ayala, outre-mer ; Ruitz-Zorilla, travaux publics.

M. Moreno Benitez est nommé gouverneur de Madrid.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Des travaux de construction des murs de clôture du Cimetière.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le **mardi 20 octobre prochain**, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sur la mise à prix de **10,000 fr.**, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, et à forfait, sui-

étrange et sombre conversation.

Au nom de Caillaud elle ne fut pas maîtresse de réprimer un mouvement d'effroi.

Ce mouvement, si léger qu'il fût, se repercuta sous les branches et vint frapper les trois bandits qui se levèrent d'un bond.

— Il y a quelqu'un ici. On nous écoute, murmura l'un d'eux.

— Aux gourdins ! fit un autre.

Le Beau-François haussa les épaules :

— C'est probablement fit-il, un lézard qui remue, ou un grillon qui saute. Le bois à Maclou est grand comme ma main. Qui diable voulez-vous qui pense à nous espionner là-dedans ?

Les deux autres étaient gens de précaution.

Ils écartèrent les branchages et firent le tour de chaque buisson, tenant à la main une énorme trique dont ils se promettaient de régaler l'imprudent qui se serait permis d'écouter leur aimable conversation.

Ils passèrent à deux pas de Jeanne de Beauce ; mais sans l'apercevoir ; les grandes herbes et l'ombre naissante la déroberent à leurs investigations.

Le Beau-François avait raison, firent-ils en se rasseyant au fond de la mare. C'était un oiseau qui s'envolait ou un lézard qui courait dans les ronces. Ces diables d'animaux, que Satan exterme, ont des façons

d'agir qui vous donnent la chair de poule.

— Convenons de nos faits et gestes, reprit le Beau-François : le Borgne sautera à la tête du cheval. Toi, Jean-Raisin, tu escaladeras la carriole par derrière, et tu tomberas sur le dos du bonhomme. Quant à moi, je me réserve le poste d'honneur, le rôle périlleux. Je prends le maître Caillaud à la gorge, je le fouille.

— Et s'il résiste.

— On lui fera passer le goût de la résistance. Je m'en lave les mains, c'est lui qui l'aura voulu. S'il est bon enfant, au contraire, on se contentera d'un coup de gourdin bien appliqué sur le crâne et qui lui fera perdre, pour quelques mois, le désir de trop voyager ou la démangeaison de trop bavarder.

— Parts égales, surtout ?

— C'est dit.

Jeanne écoutait de toutes ses oreilles.

— Brr ! reprit un des bandits en se secouant, qu'il fait froid dans ce satané bois ! La rosée tombe et vous pénètre jusqu'aux os.

— Encore si l'on avait quelque chose pour se réchauffer l'estomac.

— Puisqu'il nous reste une heure d'avance, qui nous empêche de courir à travers champs jusqu'à Viabon ? On entre dans le premier bouchon venu ; on avale quelques verres d'eau-de-vie, histoire de se tenir en ha-

leine ; et on revient ici, le cœur dispos et la main ferme. La besogne n'en souffrira pas, au contraire.

— Le Borgne a raison, dit le Beau-François. Allons jusqu'à Viabon ; mais faisons vite, de peur de manquer notre homme.

Les trois bandits quittèrent leur cachette.

Jeanne les entendit s'éloigner rapidement à travers les chaumes ; quand ils eurent disparu elle se leva, malgré la fièvre qui la consumait.

— Je prévenirai le maître Caillaud ! murmura-t-elle.

Elle jeta, dans un coin du bois, ses sabots de hêtre et le paquet qui renfermait ses hardes ; et, pieds nus, pour aller plus vite, elle se dirigea vers Voves qui n'était qu'à une lieue.

Mais elle était si faible, si défaillante, qu'il lui fallut près d'une heure pour franchir cette faible distance.

Comme les minutes lui semblaient longues ! Comme elle tremblait d'arriver trop tard et comme elle se rapprochait sa faiblesse !

(La suite au prochain numéro.)

vant les conditions prescrites au devis et au cahier des charges, des travaux de construction des murs qui doivent clore les terrains nouvellement acquis pour l'agrandissement du Cimetière de Saumur.

Le cautionnement à fournir par l'adjudicataire sera, s'il est en espèces, du dixième du montant de l'adjudication; il sera double, s'il est en immeubles.

Les concurrents pourront prendre connaissance du devis et du cahier des charges, au Secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 10 heures à 3 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 septembre 1868.

Pour le Maire,
CHEDEAU, adjoint.

MODÈLE DE SOUMISSION (1).

Je soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à _____, faisant élection de domicile à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, m'engage à exécuter, à forfait, les travaux de construction des murs de clôture du Cimetière

(1) Cette soumission devra être écrite sur une feuille au timbre 0 fr. 50 centimes. (434)

de Saumur, pour la somme de (indiquer la somme en toutes lettres).

Je déclare avoir pris connaissance des devis et cahier des charges, auxquels je m'engage à me conformer.

Saumur, le 20 octobre 1868.
(Signature).

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE
Sur licitation.

A L'AMIABLE,
Avec admission des étrangers,
D'UNE MAISON

Située au hameau de Gaure, commune de Varennes.

Dépendant de la succession de M. FRAIMBAULT-GUILLOT, en son vivant propriétaire à Gaure.

Cette maison, placée dans une riant position, sur le bord de la Loire, en face du coteau de Montsoreau, comprend :

Au rez-de-chaussée, deux grandes salles séparées par un vestibule, le tout donnant sur la Levée;

Même disposition au premier étage;

Vastes greniers sur le tout, surmontés d'un petit campanile où se trouve une clochette;

Grandes caves voûtées sous la maison;

Cour, buanderie, écurie, remises, angars et autres servitudes;

Grand jardin clos de murs;

Le tout formant un ensemble d'une superficie d'environ 50 ares, et joignant au midi la Levée et M. Borien, au levant M. Marcellin Fraimbault, au nord mondit sieur Fraimbault et M. Beaufils.

L'adjudication en aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le dimanche 18 octobre 1868, à midi.

S'adresser, pour tous renseignements, soit audit M^e BAUDRY, notaire, soit à M. PIERRE BEAUFILS-FRAIMBAULT, propriétaire à Varennes, l'un des co-intéressés. (418)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

AVEC JARDIN,
Située au Pont-Fouchard commune de Bagneux.

A l'angle de la route et de la rue des Pauvres.

Elle comprend, caves, salon, salle à manger, office, cuisine, cinq chambres à coucher, greniers, cours, remise, écurie, jardin bien entretenu.

Cette habitation est fraîchement réparée.

S'adresser à M. LABIT, qui l'occupe, ou à M^e LAUMONIER. (443)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 octobre 1868, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Hermitage. Voir les placards affichés. (430)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Divisée en deux locations.
Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 48 et 50,

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (431)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 27 et 29.

Habitée par MM. Cesbron et Pasquier.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange. (415)

Etude de M^e BOUILLY, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE
En totalité ou par parties,
LA PROPRIÉTÉ

DE LA
CRECILLONNIÈRE

Consistant en :

1^o Une magnifique maison bourgeoise nouvellement construite, cour, jardin, verger clos de murs, habitée par M. de Marconnay.

2^o Un corps de ferme, terre labourable, pré, pâture, bois-taillis, massifs d'arbres, vignes, le tout presque en un seul ensemble, joignant le bourg de Brain, et d'une contenance cadastrale de 25 hectares 52 ares 20 centiares, situé commune de Brain, excepté 65 ares sis au marais du Chopy, commune d'Allonnes.

S'adresser, pour traiter, à MM. CHEVALIER frères, propriétaires et marchands de bois à Moulherne, et pour les renseignements, audit M^e BOUILLY. (419)

A VENDRE
A L'AMIABLE.

Au château de Brézé.

Le dimanche 8 novembre 1868, à 2 heures après midi,

BEAUX CHÊNES
ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé, ET

LES COUPES
DE BOIS-TAILLIS

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

1^o La coupe de la Basse-Grève, et y compris la Butte-Mouron, contenant 14 hectares 27 ares 6 centiares.

2^o La coupe du bois Jamin, contenant 28 hectares 50 ares.

3^o La coupe du bois de la Roche, contenant 4 hectares 85 ares 19 centiares.

4^o Soixante-et-onze pieds de peupliers, situés sur le chemin du gué Vilain à Asnières.

5^o Cent pieds de chènes, situés dans la coupe des Semis d'Asnières.

6^o Cent cinquante pieds de chènes, situés dans la coupe de la Fosse-de-Bournée.

7^o Quatre-vingts pieds de chènes, situés dans la coupe de la Haute-Grève.

8^o Trente pieds de chènes, situés dans la coupe de la Haye-Double.

Tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

Ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe du bois de la Roche qui est située commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

ON DEMANDE à emprunter **15.000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 55.000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1869.

En totalité ou par parties,

LES MOULINS
DE SAUMOISSAY,

Situés commune de Chacé, à 6 kilomètres de la ville de Saumur (Maine-et-Loire).

Communication facile avec cette ville par une grande route et avec la Loire par la rivière navigable du Thouet, avec le Poitou et la Vendée, par le Thouet et le canal de la Dive.

Ces moulins se composent de :

1^o UNE BELLE USINE

De cinq paires de meules, nouvellement montées à l'anglaise, avec machine à vapeur de 20 chevaux et chute d'eau

Elle est installée avec tous les aménagements nécessaires pour le commerce et l'exportation.

Bâtimens d'exploitation, écuries, remises, dépendances et logements dans l'usine même.

2^o Un MOULIN,

A 60 mètres du premier, sur la même rivière, contenant trois paires de meules, mues par une chute d'eau avec aménagements à l'anglaise.

3^o DEUX MOULINS A VENT

A UNE PAIRE DE MEULES CHACUN.

Ces trois derniers moulins sont spécialement consacrés au service de la pratique locale et très-bien achalandés.

4^o Sept hectares 76 ares 97 centiares de prairie de première qualité sont joints à la location des moulins.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VOLLAND, régisseur de la terre de Brézé, au château de Brézé, près Saumur. (424)

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (584)

A LOUER

LOGEMENTS D'OFFICIERS

Situés à l'angle de la levée d'Enceinte et de la rue Neuve-de-la-Maremaitte.

Servitudes de toutes sortes : remises, écuries, cour et jardin.

La maison est nouvellement construite et fraîchement décorée.

S'adresser à M^{me} veuve LUZÉ, rue de la Maremaillette. (439)

UNE MAISON de quincaillerie de Saumur, demande un employé et un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

EAU DE FLEURS D'ORANGER

Triple supérieure,

A 2 francs le litre au détail.

On traitera de gré à gré pour plus grande quantité.

TAFETAS HÉMOSTATIQUE BRILLATZ

Pour coupures, etc.,

Le seul qui résiste aux lavages. Prix : 60 cent. le rouleau.

PHARMACIE BRILLATZ-GIRAULT, sur les Ponts. (575)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

A VENDRE

Poinçons neufs en chêne 1^{er} choix et parfaitement conditionnés.

Barils de toutes conteneances pour l'eau-de-vie.

Fabrique de grillages en tous genres pour espaliers, clôtures, poulaillers, faisanderies, volières, etc.

On livre promptement et au plus bas prix possible.

S'adresser, pour le tout, à M. BERTHELOT-MIGNAN, rue de la Petite-Douve, 15, à Saumur. (412)

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE.

SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M.

terre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtes et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hypopisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consul de France. — Certificat N^o 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur. — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En boîtes et en tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; En boîtes de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7; de 288 tasses, fr. 32; de 576 tasses, fr. 60, soit environ 10 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Epiciers. DU BARRY et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris. Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

HEBUNISE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS ou COURS	BOURSE DU 8 OCTOBRE.			BOURSE DU 9 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 25	"	" 05	69 25	"	"
4 1/2 pour cent 1852.	101	"	" 75	100 50	"	" 50
Obligations du Trésor.	485	"	" 5	482 50	"	" 2 50
Banque de France.	3070	"	" 25	3030	"	" 40
Crédit Foncier (estamp.).	1417 50	"	" 5	1417 50	"	"
Crédit Foncier colonial.	"	"	"	"	"	"
Crédit Agricole.	622 50	2	50	622 50	"	"
Crédit industriel.	643	"	" 5	647 50	2	50
Crédit Mobilier (estamp.).	276 25	"	" 5	280	3	75
Comptoir d'esc. de Paris.	682 50	7	50	680	"	" 2 50
Orléans (estampillé).	886 25	"	" 3 75	886 25	"	"
Orléans, nouveau.	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes).	1178 75	"	" 1	1177 50	"	" 1 25
Est.	568 75	"	" 25	570	1	25
Paris-Lyon-Méditerranée.	965	"	" 2 50	962 50	"	" 2 50
Lyon nouveau.	"	"	"	"	"	"
Midi.	586 25	"	"	588 75	2	50
Ouest.	562 50	3	75	562 50	"	"
C ^o Parisienne du Gaz.	1472 50	"	" 5	1475	2	50
Canal de Suez.	388 75	"	" 1 25	388 75	"	"
Transatlantiques.	332 50	"	"	331 25	"	" 1 25
Emprunt italien 5 0/0.	52 20	"	" 25	52	"	" 20
Autrichiens.	553 75	"	" 3 75	555	1	25
Sud-Autrich.-Lombards.	407 50	"	" 1 25	408 75	1	25
Victor-Emmanuel.	43 50	"	" 50	43	"	" 50
Romains.	44	"	" 2	45	1	"
Crédit Mobilier Espagnol.	276 25	2	50	275	"	" 1 25
Saragosse.	68 50	1	"	69	"	" 50
Séville-Xérès-Séville.	"	"	"	"	"	"
Nord-Espagne.	"	"	"	"	"	"
Compagnie immobilière.	108	"	" 50	115	7	"

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	332	"	"	333 75	"	"
Orléans.	328 75	"	"	326 75	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée.	333	"	"	"	"	"
Ouest.	323 50	"	"	323	"	"
Midi.	322	"	"	322	"	"
Est.	325	"	"	326	"	"